

FICHE 5 DÉCLARATION D'ACCIDENT

EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'accident, le dossier d'assurance est à remplir **en ligne** sur la <u>plateforme Fédérale</u> dédiée et accessible à partir du site fédéral (rubrique VIE DU HAND/JOUER/S'ASSURER ou en cliquant <u>ICI</u> Tous les documents relatifs au contrat d'assurance sont également accessibles sur la plateforme ou à la rubrique Vie des Clubs.



Dans la mesure du possible, tout accident ou blessure doit être communiqué à l'arbitre qui doit le porter sur la Feuille de match. La déclaration d'accident doit être faite dans les plus brefs délais comme le prévoit le contrat :

5.4 DECLARATION DE SINISTRE PAR L'ASSURE

Tout accident de nature à entraîner le bénéfice de la garantie doit être déclaré par écrit à l'assureur dans les 10 jours de l'arrêt d'activité, sauf cas de force majeure. Cette déclaration doit préciser la date et les circonstances de l'accident et la date d'hospitalisation éventuelle. Elle doit être accompagnée d'un certificat médical détaillé décrivant les lésions subies ou la nature de l'affection, ainsi que la date des premiers symptômes. Ce certificat doit faire état de la durée initiale de l'état d'incapacité temporaire ou de la durée de l'hospitalisation.

En cas d'arrêt d'activité ou d'hospitalisation survenant lors d'un séjour à l'étranger, l'assuré doit en apporter la preuve formelle au moyen de certificats médicaux. A défaut de preuve, le point de départ de l'incapacité ou de l'hospitalisation pour le décompte de la franchise sera la date de retour en France métropolitaine, dans un département ou dans un territoire d'Outre-Mer.

Choisir déclaration de sinistre, le sinistre concerne une personne physique.

ÉTAPE 1 – INFORMATIONS LICENCE

Chercher les informations (type de licence et le numéro de licence) dans la rubrique INDIVIDU / Licence de Gesthand. N'oubliez pas de demander un maximum d'informations personnelles au licencié (n° SS, mutuelle) et sur les circonstances de l'accident (lieu, heure, rencontre, trajet, circonstances)





Saison 24/25 MàJ: 07/06/2024



FICHE 5 DÉCLARATION D'ACCIDENT

ÉTAPE 2 – COORDONNÉES Renseignements sur votre club Nom du club * Nom du représentant (Président...) N° affiliation du club Adresse du club * Ville * Code postal * PRÉCÉDENT **ÉTAPE 3 – STATUT** Étape 1 Étape 2 Étape 3 Étape 4 Étape 5 Joueur O Dirigeant et Autre O Arbitre L'accident est-il survenu en Equipe de France ? Non Joueur sous convention de formation Choisir votre garanties optionnelles éventuellement souscrites SUIVANT PRÉCÉDENT **ÉTAPE 4 - INFORMATION DU SINISTRE** FFHANDBALL DECLARATION DE SINISTRE V GARANTIES COMPLEMENTAIRES DOCUMENTATION CONTAC Étape 1 Étape 2 Étape 3 Étape 5 Étape 4 Endroit du sinistre Adresse du sinistre Code postal Cadre de survenance Circonstance de survenance



Sélectionnez le cadre



FICHE 5 DÉCLARATION D'ACCIDENT

ÉTAPE 4 - INFORMATION DU SINISTRE (suite)

Nature des dommages subis		
Des dommages corporels subis ?	Non Des dommages matériels subis ?	Non
Documents à joindre à votre déclaration		
Vous pouvez joindre 3 fichiers au maximum , la ta	aille d'un fichier ne doit pas dépasser 5M	
Choisir un fichier	Parcourir	
☐ Vous n'êtes pas la victime ☐ Je soussigné moreul annie , certifie, exact les rense	ignements communiqués ci-dessus.	
PRÉCÉDENT		SUIVANT

ÉTAPE 5 - CONFIRMATION DE LA DÉCLARATION

FFHANDBALL		DECLARATION DE SINISTRE V	GARANTIES COMPLEMENTAIRES	DOCUMENTATION CONTACTS
DÉCLARATION Le sinistre concerne une p	N DE SINISTRE ersonne physique			Accueil > Déclaration de sinistre
Étape 1	Étape 2 Coordonnées	Étape 3 Statut	Étape 4	Étape 5 Confirmation
informations licence		Date de votre déclaration de sinistr		Confirmation
PRÉCÉDENT				VALIDER

Ensuite, l'assurance adresse au licencié, un courrier postal avec un numéro de dossier et demandant les pièces complémentaires. Le licencié peut alors envoyer tous les documents nécessaires pour se faire rembourser.

